



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PÂTISSIER – SESSION 2023**

**Instruction du 30/03/2023 relative aux épreuves professionnelles du CAP  
Pâtissier des candidats scolaires et soumis au CCF – Session 2023**

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Bureau des IEN 2<sup>nd</sup> degré**

Affaire suivie par : Caroline Couvin  
Tél : 01 57 02 58 68  
Mél : [caroline.couvin@ac-creteil.fr](mailto:caroline.couvin@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé aux DDFPT, coordinateurs et professeurs des classe de deuxième année de CAP  
Pâtissier, responsables des épreuves professionnelles en CCF du CAP Pâtissier.*

---

Références :

- Arrêté du 6 mars 2019 – JORF n°0090 du 16 avril 2019
- Arrêté du 3 octobre 2022 – JORF n°0278 du 1<sup>er</sup> décembre 2022
- Circulaire Nationale du Certificat d'Aptitude Professionnelle – Session 2023

Annexes :

- Annexe 1-EP1-grille descripteurs-CCF-CAPPAT-2023
- Annexe 2-EP2- grille descripteurs-CCF-CAPPAT-2023
- Annexe 3-Synthèse EP1-EP2-PFMP-CAPPAT-2023
- Annexe 4-La démarche d'évaluation en CCF

---

**Le centre d'examen et de délibération :**

IMA DU PAYS DE MONTEREAU : Château de Courbeton 77130 SAINT GERMAIN LAVAL  
Tél : 01 64 79 27 20  
Chef de centre : Bruno CHANIOL - Directeur

---

### **Calendrier prévisionnel**

- **Avril 2023** : Ouverture de la saisie des notes de CAP (CCF) sur Cyclades ;
- **Vendredi 26 mai 2023** : date butoir de remontée des documents dématérialisés (CCF) au centre de délibération ;
- **Mardi 30 mai 2023** : Date butoir de transmission des demandes de dérogation (PFMP) ;
- **Lundi 5 juin 2023** : commission d'harmonisation ;
- **Mercredi 21 juin 2023** : Fin de saisie des notes en CCF ;
- **Lundi 3 juillet 2023** : Jury de délibération ;
- **Jedi 6 juillet 2023** : Publication des résultats (16h)

## Organisation et déroulement de l'épreuve de pratiques professionnelles EP1 – Tour, petits fours secs et moelleux, gâteaux de voyage (CCF) – coefficient 8

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences et des savoirs associés liés aux activités professionnelles du pôle 1 du référentiel de certification.

**Forme de l'évaluation** : Le contrôle des acquis des candidats s'effectue lors de **plusieurs situations professionnelles** écrites, orales et pratiques, organisées dans le cadre de la formation au fur et à mesure que les apprenants atteignent le niveau requis. Le degré d'exigences est identique à celui des épreuves ponctuelles.

**Lieu** : En établissement de formation et en entreprise

**Composition de la commission d'interrogation** : L'équipe pédagogique (spécialité, gestion appliquée, sciences appliquées) **et** un professionnel s'appuient sur les évaluations effectuées afin de dégager un profil de compétences qui est traduit en note finale pour l'épreuve.

**Grilles d'évaluation** : Annexes 1 et 2 - Grille d'évaluation CCF (synthèse) + Descripteurs.

## Organisation et déroulement de l'épreuve de pratiques professionnelles EP2 – Entremets et petits gâteaux (CCF) – coefficient 7

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences et des savoirs associés liés aux activités professionnelles du pôle 2 du référentiel de certification.

**Forme de l'évaluation** : Le contrôle des acquis des candidats s'effectue lors de **plusieurs situations professionnelles** écrites, orales et pratiques, organisées dans le cadre de la formation au fur et à mesure que les apprenants atteignent le niveau requis. Le degré d'exigences est identique à celui des épreuves ponctuelles.

**Lieu** : En établissement de formation et en entreprise

**Composition de la commission d'interrogation** : L'équipe pédagogique (spécialité, gestion appliquée, sciences appliquées) **et** un professionnel s'appuient sur les évaluations effectuées afin de dégager un profil de compétences qui est traduit en note finale pour l'épreuve.

**Grilles d'évaluation** : Annexes 3 et 4 - Grille d'évaluation en CCF (synthèse) + Descripteurs.

## Documents de synthèse à transmettre

Le dossier certificatif est à constituer par les professeurs d'enseignement professionnel (de spécialité, de gestion appliquée et de sciences appliquées) qui ont en charge la classe de terminale pour cette année scolaire. Le DDFPT se charge de regrouper les documents et réalise l'envoi **uniquement** sous forme numérique, à l'IEN référente, qui les transfèrera par la suite au centre de délibération : [caroline.couvin@ac-creteil.fr](mailto:caroline.couvin@ac-creteil.fr)

Sont à transmettre par voie numérique :

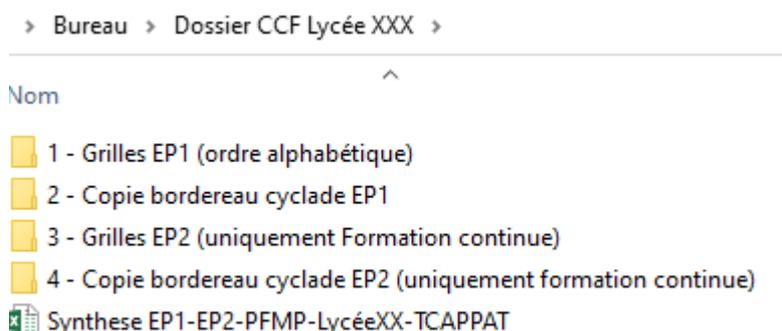
➔ **Les grilles d'évaluation des épreuves EP1 et EP2 en CCF seront transmises dans un dossier numérique comprenant :**

- ✓ Les grilles d'évaluation EP1 (synthèse) de la classe, classées par ordre alphabétique (annexe 1) ;
- ✓ Une copie du bordereau CYCLADE de saisie EP1 (ne pas valider le lot) ;
- ✓ Pour les stagiaires de la formation continue, les grilles d'évaluation EP2 (synthèse) de la classe, classées par ordre alphabétique (annexe 2).
- ✓ Une copie du bordereau CYCLADE de saisie EP2 (ne pas valider le lot).

➔ **Le tableau de synthèse des notes des épreuves EP1 et EP2 et le tableau de suivi des PFMP, attesté par le chef d'établissement (annexe 3) ;**

**Nommage des fichiers** : intitulé du document-ville-nom de l'établissement-classe concernée.  
(exemple : *SynthèseEP1-EP2-PFMP-Sucyenbrie-Montaleau-TCAPPAT.xlsx*)

**Exemple arborescence du dossier transmis :**



La date limite d'envoi des documents est fixée au **vendredi 26 mai 2023**.

*Pour faciliter l'envoi, celui-ci pourrait se faire sous la forme d'un dossier zippé ou de fichiers transmis via la plateforme RENATER.*

Une commission d'harmonisation est organisée le **lundi 5 juin 2023**, au **lycée Montaleau de Sucy en Brie** pour procéder à l'étude de la conformité des pratiques d'évaluation.

**Documents à conserver en établissement mais à tenir à la disposition du jury**

- Les conventions de PFMP accompagnées des annexes pédagogiques ;
- Les demandes de positionnement validées ;
- Les copies des demandes de dérogation ;
- Les différentes situations professionnelles permettant la validation des compétences ;
- Les attestations de PFMP.

## Livrets scolaires

Les livrets scolaires dûment complétés seront à adresser au centre de délibération pour le jury final. Ils doivent comprendre :

- La fiche récapitulative des PFMP : les dates, les lieux et les appréciations des tuteurs doivent être renseignés ;
- Une appréciation synthétique sur la progression de l'élève au cours de son parcours de formation ;
- L'avis de l'équipe pédagogique.

L'élève doit avoir pris connaissance de l'avis porté par le conseil de classe et signé son livret.

Circulaire sur le livret scolaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/42/mene1025767n.htm>

Caroline COUVIN

IEN Économie-Gestion FF